

Nouvelles temporalités en droit d'asile :

Statut S, admission provisoire et
procédure cadencée en ligne de mire

Vendredi 13 octobre 2023, de 13h à 17h

Aula de la Faculté (salle C46)
Université de Neuchâtel
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel



12 h 40 Accueil des participant-es

13 h 00 Propos introductifs

Cesla Amarelle, professeure en droit des migrations à l'Université de Neuchâtel

13 h 10 Les protections durables et temporaires sur les fronts international et européen de l'asile : quelles leçons tirer pour la Suisse et les Etats signataires de la Convention sur les réfugiés ?

Anja Klug, cheffe du Bureau du HCR pour la Suisse et le Liechtenstein, Berne

13 h 30 Les défis des statuts S et F dans le contexte de l'accélération et des procédures cadencées

Claudio Martelli, vice-directeur Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), Berne

13 h 50 Pistes et perspectives possibles sur le long terme pour les statuts provisoires (statut S et livret F) en droit suisse de l'asile

Cesla Amarelle, professeure en droit des migrations à l'Université de Neuchâtel

14 h 10 Les nouvelles temporalités procédurales en droit d'asile après quatre ans de mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'asile

Minh Son Nguyen, avocat, professeur en droit des personnes étrangères à l'Université de Lausanne

14 h 40 Discussion et questions

15 h 00 Pause

15 h 30 Analyse et études de cas à l'aune de la temporalité dans les procédures Dublin soumises au droit d'asile

Claudia Cotting-Schalch, juge au Tribunal administratif fédéral, St-Gall

16 h 00 Réflexions et études de cas à l'aune de la temporalité dans les procédures soumises au droit d'asile du point de vue de la protection juridique

Sofia Amazzough, responsable de la protection juridique, Caritas Suisse, Boudry

16 h 30 Propos conclusifs à la lumière des sciences sociales

Christin Achermann, professeure en migration, droit et société à l'Université de Neuchâtel

17 h 00 Discussion et questions

17 h 20 Clôture

Finance d'inscription

Comprend les présentations sous format électronique, un ouvrage et la pause café

Tarif pour employé-es d'une ONG

Tarif pour stagiaires (merci de nous faire parvenir un justificatif)

Tarif pour étudiant-es (merci de nous faire parvenir un justificatif ; ouvrage non-inclus)

CHF 260.-

CHF 200.-

CHF 150.-

Gratuit

Délai d'inscription

3 octobre 2023. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'à cette date. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de se faire remplacer.

Lieu

Aula de la Faculté de droit (salle C46)

Université de Neuchâtel

Avenue du 1^{er}-Mars 26

2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat - Formation

Université de Neuchâtel

Tél. : 032 718 12 22

droit.formation@unine.ch

Inscription

En ligne sur
publications-droit.ch

Par e-mail à

Via le bulletin d'inscription à
renvoyer à l'adresse suivante :

Secrétariat - Formation
Faculté de droit
Av. du 1^{er}-Mars 26
2000 Neuchâtel

Je prendrai part au colloque **Nouvelles temporalités en droit d'asile** du 13 octobre 2023 et m'engage à verser la finance d'inscription au plus tard le jour précédant le colloque, au moyen du bulletin de versement qui me sera envoyé par e-mail.

Nom : _____ Prénom : _____

Profession : _____

Entreprise : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. professionnel : _____ E-mail : _____

Je suis : ☐ Employé-e d'une ONG ☐ Stagiaire ☐ Etudiant-e

Date : _____ Signature : _____



Bien souvent sous tension, le droit d'asile s'inscrit aujourd'hui dans une période décrite comme un cycle exceptionnel de déplacements forcés. Dans ce contexte très tendu où les foyers de graves tensions se multiplient et où les besoins d'accueil vont croissant, l'examen actuel du droit d'asile requiert de se pencher précisément sur des questions concrètes en termes de statuts, de procédures, de délais, de garanties et de protections juridiques.

Les réformes initiées il y a quatre ans pour créer les Centres fédéraux d'accueil (CFA) et accélérer les procédures avaient pour objectifs de renforcer la sécurité du droit et de faciliter l'intégration des réfugiés et des autres personnes appelées à demeurer. Fait paradoxal, alors que les procédures d'asile ont été accélérées et s'inscrivent désormais dans une cadence de traitement de 140 jours, un nombre toujours plus important de personnes disposent durant des périodes de plus en plus longues de statuts d'admis provisoires et de protection S considérés comme précaires. S'ils sont appelés à durer, ces statuts temporaires risquent de générer des groupes importants de personnes désaffiliées et sujettes à des inégalités de traitement ce qui doit faire l'objet d'une réflexion de fond.

A travers l'étude des protections et des statuts offerts par l'ordre juridique suisse ainsi que des procédures, le présent colloque a pour but de mieux appréhender les temporalités de l'asile et dégager une vision globale et documentée des principaux défis posés par la mise en œuvre de l'actuel droit d'asile à la lumière de l'augmentation des déplacements forcés et des conflits. Ce colloque réunit des personnalités centrales du dossier, représentantes des autorités administratives et judiciaires, de la recherche et de la pratique ainsi que des organisations internationales et non gouvernementales, qui apportent leurs éclairages particuliers sous l'angle juridique et pluridisciplinaire et permettent d'esquisser les perspectives autour des évolutions possibles de ce domaine sensible et soumis à des mutations profondes.